

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/207

**Adhésion
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à l'association PALME**

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 30		
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-Président :</u> M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
<u>Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 6
<u>Président:</u> M. Éric JALTON
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) M. Georges BREDDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Michel RINÇON
<u>Conseillers Communautaires :</u> M. Audry CORNANO Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE

Absents : 12
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Dominique THÉOPHILE
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Chazy CIRANY - M. Harry DURIMEL - M. Daniel MARSIN - M. Alix NABAJOH - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:

29 OCT. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;
- VU les statuts de l'association PALME

Considérant le rapport du Président ;

Créé en 1997, et domiciliée à Paris, PALME est une structure associative œuvrant au niveau national, composée de Collectivités Territoriales et d'aménageurs qui s'engagent pour l'aménagement, la gestion et l'animation de parcs d'activités de conception et de gestion environnementale (qualité des espaces, des équipements et des services)

Elle est un lieu de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire de ses adhérents.

La cotisation annuelle liée à l'adhésion des communautés d'agglomération à PALME est fixée en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, à l'instar de celle de CAP Excellence, les EPCI qui concentrent une population allant de 100 000 à 250 000 habitants, doivent s'acquitter d'une cotisation de 3 600€.

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération CAP Excellence d'adhérer à l'association PALME compte tenu de ses nombreux projets d'aménagements économiques, dont ceux ayant trait aux Zones d'Activités Economiques, qui devront également intégrer une démarche de qualité environnementale.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'association PALME.

ARTICLE 2- De désigner le Président de la Commission communautaire Développement Economique en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein des instances de l'Association PALME.

ARTICLE 3- D'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires à l'adhésion de CAP Excellence, soit un montant prévisionnel de trois mille six-cents euros (3 600€) au chapitre 011 - Article 6281 du budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de la Commission Développement Economique de CAP Excellence ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **28 OCT. 2015**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **29 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Président de la Commission Développement Economique de CAP Excellence, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le **03 NOV. 2015**



